

PRÉAMBULE

Les métiers de la facture instrumentale évoluent parallèlement aux changements socioculturels et économiques de notre société.

S'appuyant sur une longue tradition, ces métiers sont confrontés à une évolution technologique importante, à travers l'apparition de nouveaux matériaux et procédés.

D'autre part, la culture artistique, les connaissances et les savoir-faire appliqués aux métiers de la facture instrumentale, s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique.

Ces constats, ainsi que les attentes de la profession, impliquent la création d'un brevet des métiers d'art *technicien en facture instrumentale* faisant suite au C.A.P. *assistant technique en instruments de musique*.

Ce B.M.A à quatre options : accordéon, guitare, instruments à vent, piano, comportera :

- un développement des compétences au niveau de la spécialisation dans chaque option: fabrication, maintenance, réparation.
- un approfondissement des connaissances: culture générale et musicale, gestion, acoustique, organologie, pratique musicale.
- un élargissement des connaissances notamment à travers l'approche d'une autre famille d'instruments.

• CONTEXTE PROFESSIONNEL

1. Emplois concernés:

- technicien qualifié.

2. Types d'entreprises:

- petites et moyennes entreprises artisanales ou commerciales, conservatoires, laboratoire de musée, manufactures.

3. Secteurs d'activités concernés:

- magasins de musique, ateliers de maintenance et de réparation, atelier de fabrication.

4. Place dans l'organisation de l'entreprise:

Le titulaire du B.M.A. est appelé à exercer des fonctions de réalisation et contrôle à son initiative, et à terme des fonctions d'encadrement et de gestion.

Il doit faire preuve:

- de maîtrise technique dans les opérations complexes,
 - d'autonomie dans les tâches considérées,
- et à terme:
- de polyvalence au sein d'une structure de fabrication,
 - de la capacité à encadrer une équipe de production,
 - de la capacité à gérer voire à créer une structure de type artisanal,
 - d'une culture professionnelle générale et musicale approfondie.

5. Définition des emplois:

- travail à l'atelier, à l'établi, aux machines-outils.
- travail en magasin (maintenance et relation clientèle).
- travail en clientèle.

• DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU BREVET DES MÉTIERS D'ART

A partir d'une demande écrite ou orale (employeurs, client, fournisseur...), le titulaire du BMA devra être capable d'assurer les tâches suivantes:

- 1) Analyser la demande de la clientèle et y apporter la réponse adéquate.
- 2) Préparer, mettre au point, vérifier l'instrument en vue de sa mise à disposition ou de sa livraison.
- 3) Assurer les opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'instrument.
- 4) Établir un diagnostic sur l'état de l'instrument.
- 5) Établir et justifier un devis.
- 6) Réaliser les opérations de réparation.
- 7) Changer ou fabriquer une partie d'instrument.
- 8) Assurer une étape de production d'un instrument de musique au sein d'un atelier de fabrication.
- 9) Accorder un instrument, option accordéon, option piano (sauf piano de concert).
- 10) Assumer la responsabilité des opérations effectuées par lui-même ou par un collaborateur.